

RAPPORT N°7 : STATION-SERVICE DE MARAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes se doit de proposer et d'améliorer le maillage des services publics de proximité. La question des stations-service est récurrente puisqu'en 2013, l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Ance en avait créé une. Dans cette optique et à défaut d'initiative privée, la communauté de communes se substitue aux privés pour les offres de première nécessité. Le secteur d'Olliergues, Marat, Vertolaye ne dispose plus de distributeurs de carburants. C'est un réel besoin pour la population car les deux stations-services les plus proches sont à plus de 20 km chacune.

L'emplacement choisi est stratégique sur plusieurs points. Tout d'abord, il est à mi-chemin entre les deux autres stations les plus proches (Ambert et Courpière). De plus, il est central dans ce secteur où le service n'est actuellement plus assuré. Enfin, l'implantation est prévue aux abords de la RD 906, axe routier principal du territoire, et à l'entrée de la zone d'activité de la Dinasse sur la commune de Marat. Enfin, les documents d'urbanisme permettent la création de cet équipement à cet emplacement sans modification ou révision.

L'avant-projet de la station-service de Marat présente un coût total de 395 194€ HT. La DETR est déjà acquise à hauteur de 30%. Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de faire une demande auprès des services de l'Etat pour la DSIL mais également auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme pour le CTDD.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant afin de demander les subventions correspondantes au projet :

Création d'une station-service sur la commune de Marat :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	319 624 €	Etat (DETR) 30% <i>acquise</i>	118 558 €
MAITRISE D'OEUVRE	25 570 €	CTDD 2019-2021 30%	118 558 €
ECLAIRAGE PUBLIC	15 000 €	Etat (DSIL) 2021 20%	79 039 €
ETUDE DE SOL, CT, CSPS	7 000 €		
RACCORDEMENT RESEAUX	10 000 €	CC Ambert Livradois Forez 20%	79 039 €
PROVISION POUR IMPREVUS	18 000 €		
TOTAL HT	395 194 €	TOTAL HT	395 194 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus pour la création de la station-service de Marat ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter la DSIL et le CTDD pour ce projet ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.